

Direction générale de l'Aviation civile

Service national d'Ingénierie aéroportuaire
« Construire ensemble, durablement »

Société Luxel
par GUO

SNIA Sud-Ouest
Bureau Instruction des Servitudes Aéronautiques

Nos réf. : N°48123

Vos réf. : Demande web du 25 février 2025

Affaire suivie par : Doriane Oger

snia-ds-bordeaux-bf@aviation-civile.gouv.fr

Tél. : 06 27 29 22 22

Objet : Projet panneaux photovoltaïques – commune de Fougeyrolles – Département de la Dordogne (24)

Madame, Monsieur,

Suite au dépôt de votre dossier sur la plateforme du Guichet Unique de la DGAC, vous sollicitez un avis sur la mise en place de panneaux photovoltaïques.

Après analyse de votre dossier, il en ressort que :

- Votre projet est concerné par les servitudes aéronautiques de l'aérodrome de Sainte-Foy-la-Grande
- Votre projet est hors emprise aéroportuaire de l'aérodrome
- Votre projet est situé à moins de 2 kms de l'aérodrome de Sainte-Foy-la-Grande
- Vous devrez impérativement vous coordonner avec l'exploitant avant de faire la demande d'autorisation.
- La cote sommitale maximale du projet ne devra pas dépasser 81 m NGF

En conséquence, lors du dépôt de la demande d'autorisation en mairie, vous devrez impérativement fournir en sus des pièces réglementaires les éléments suivants :

- Un plan de coupe indiquant la cote sommitale maximale en NGF, la hauteur hors sol, l'orientation et l'inclinaison des panneaux
- Un plan de masse indiquant la superficie totale du parc photovoltaïque, la taille des panneaux et l'écart entre les rangées
- Un document prouvant la coordination avec l'exploitant

Enfin j'attire votre attention sur le fait que se soustraire à chacune de ces obligations engagerait votre responsabilité pénale en cas de collision avec un aéronef.

Dans l'éventualité où ce projet subirait des modifications postérieures au présent courrier, il devra systématiquement faire l'objet d'une nouvelle demande.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

